

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 janvier 2019

ÉCOLE INCLUSIVE - (N° 1598)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 92

présenté par
M. Bouillon

à l'amendement n° 89 du Gouvernement

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, après le mot :

« initiale »,

insérer les mots :

« et continue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte.